



Paris le, 13 mars 2020

François-Xavier FERRUCCI

Délégué de la Fédération Solidaires Finances

A

Madame Marie-Anne.BARBAT-LAYANI

Secrétaire générale

des Ministères Economiques et Financiers

139, rue de Bercy

75572 PARIS CEDEX

Madame la Secrétaire générale,

Le pays traverse une crise sanitaire d'une rare ampleur. Celle-ci inquiète légitimement nos concitoyen-nes, parmi lesquels nos collègues. En cette période particulière, des mesures de prévention spécifiques doivent être déployées au quotidien. Si notre organisation ne cède pas à la panique, elle entend prendre ses responsabilités en portant à votre connaissance les éléments et les propositions qui suivent. Celles-ci visent à protéger et rassurer les usager.e.s et nos collègues pour leur permettre de faire face aux difficultés personnelles et professionnelles éventuelles et, ainsi, à participer à l'effort nécessaire pour enrayer cette pandémie.

L'Environnement de travail nécessite des mesures particulières

A ce titre, la mise à disposition de gel hydroalcoolique est indispensable. A l'image des accueils en hôpital, il doit être demandé à toute personne entrant dans l'accueil d'utiliser le gel. A défaut, du fait des ruptures d'approvisionnement, la possibilité doit être ouverte aux agents de pouvoir se laver les mains régulièrement dans les sanitaires. Dans tous les cas, il nous semble opportun que des pauses régulières soient prévues de manière obligatoire afin que les agent.e.s se lavent ou de se désinfectent les mains.

Concernant le nettoyage des locaux, nous demandons une attention particulière et une communication auprès des équipes de nettoyage pour qu'il soit assuré deux fois par jour (avec une attention particulière sur les poignées de portes, interrupteurs etc) et, enfin que tous les produits d'hygiène soient mis à disposition des personnels.

Nous souhaitons par ailleurs avoir des mesures claires concernant l'accueil physique : le principe doit être la fermeture de l'accueil. De même, nos collègues dont les fonctions nécessitent des déplacements (vérificateurs, géomètres, huissiers, enquêteurs et enquêtrices INSEE, agent.e.s des Douanes et de la DGCCRF, Assistantes sociales etc ...) doivent faire l'objet de reports des dits déplacements. Nous insistons sur le fait qu'aucune, qu'aucun ne soit pénalisé.e pour enquête, vérification, non réalisée pour cause de corona virus.

Au sein des services, toute personne fragile ou pour laquelle la contamination éventuelle au coronavirus présente un risque majeur (les femmes enceintes, personnes immunodépressives, les personnes avec des difficultés respiratoires...) doivent être invitées à rester à leur domicile en autorisation d'absence. Dans la période, les services RH locales et les médecins vont être particulièrement sollicités sur toutes les mesures à prendre.

Ils vont devenir les référents de tous les chefs de service à toute situation particulière qu'il rencontrerait. Un renfort de ces services et des médecins de prévention doit être prévu dès aujourd'hui.

Plus largement, il nous faut participer activement à l'effort permettant d'enrayer l'épidémie.

Nos collègues des services en contact avec les différents publics sont particulièrement concernés et exposés.

Des mesures fortes doivent permettre de rassurer et de les protéger, ainsi que leurs proches et les usager.e.s. Nous demandons à ce que les agent.e.s dont les fonctions nécessitent des déplacements puissent rester à leur bureau pendant la durée de l'épidémie. Dans tous les cas, un appel doit être fait avant toute intervention pour vérifier que les personnes ne sont pas en quatorzaine, afin d'éviter toute risque d'exposition. Tous les déplacements des agent.e.s chez les contribuables, dans des entreprises chez les particuliers doivent être suspendus, sauf urgence liée à la sécurité des produits ou des services.

Il nous paraît opportun, même si cela est particulièrement frustrant pour une organisation comme la nôtre, de reporter les stages de formation et de prévoir un dispositif lorsqu'un agent devant rester à domicile se trouve dans l'incapacité de se rendre à un concours (épreuves orales et écrites) ou un examen professionnel afin qu'il n'en soit pas exclu. Concernant les écoles, nous demandons la suspension des cours à l'instar de ce qui a été annoncé pour les universités ainsi que le report des débuts de scolarité.

L'impact des mesures annoncées par le Président de la République s'annonce important : elles se traduiront par de nombreuses questions et sollicitations (les services des impôts des entreprises notamment sont en première ligne et sont déjà sollicités) et durant une longue période. Pour la mise en application des mesures annoncées par le Président de la République, en termes de mesures d'urgence et, ultérieurement, de plan de relance, il leur faudra des instructions rapides et claires, un soutien technique sans faille et une organisation du travail qui garantisse de bonnes conditions de travail. Il y a, à la fois, les mesures actuelles à gérer mais un effet rebond de l'ensemble des facilités accordées aux entreprises qui est, également, à anticiper.

Dans un tel contexte, notre organisation juge nécessaire, d'une part, de décaler la campagne de réception du public et les dates limites de déclaration des revenus et d'autre part, de l'organiser sur un temps plus long que prévu lorsqu'il sera possible de l'organiser. Les mesures envisagées sont d'ores et déjà dépassées. Un report franc faisant l'objet d'une large communication permettrait de réduire considérablement les risques à l'accueil dans cette période très sensible, tant pour nos collègues que pour les 4,5 millions de personnes qui se rendent aux guichets des services de la DGFIP. A l'image des annonces de report sans justifications, sans formalité, sans pénalité du paiement des cotisations et des impôts en mars, ce report de la campagne IR doit se faire sans contraintes pour les contribuables ni pour les agent.es. Dans ce cadre, un décalage des rôles IR mériterait également d'être étudié.

Notre administration a déjà éprouvé des cas d'agents touchés par le Covid 19. A l'image de ce qui a été fait dans la DDFiP du Haut-Rhin, toutes les mesures de prévention claires et collectives doivent être prises : lorsqu'un agent est touché, ses collègues travaillant sur le même site (c'est-à-dire fréquentant les mêmes locaux, la même cantine ou encore les mêmes toilettes) doivent bénéficier d'une autorisation d'absence, sans être prélevés du jour de carence, et rester à domicile durant la période prévue, soit 14 jours. La bienveillance doit être de mise face à une épidémie qui inquiète. Lorsqu'un agent évoque un droit de retrait par exemple, il ne doit subir aucune pression ni ne doit connaître aucune difficulté.

.../...

Par ailleurs l'annonce par le Président de la fermeture de l'ensemble des crèches, écoles, collèges et universités « *dès lundi et jusqu'à nouvel ordre* » va contraindre les personnels à des dispositions particulières pour pouvoir garder leurs enfants à domicile. Nous insistons sur le fait que toutes les facilités doivent être accordés pour assurer tous les arrangements possibles sans restriction, ni retenue sur salaire. Nombreux sont nos collègues qui devront rester chez eux pour garder leurs enfants : ils doivent bénéficier d'une autorisation d'absence pour cela. Et ce, aussi longtemps que les établissements restent fermés.

S'agissant des instances de dialogue social, leur report semble justifié, sauf s'il s'agit d'échanger sur la gestion de la période épidémique.

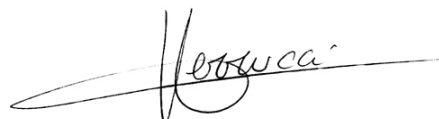
De manière générale, il s'agit aussi et surtout, dans la période mais également à l'avenir lorsque l'épidémie sera dépassée, de ne restreindre aucun droit à congé au motif qu'il faudrait rattraper du retard ou que le « nécessité de service » l'imposerait, pour quelque raison que ce soit. Nous serons particulièrement vigilants sur ce point. Nous vous demandons donc, de faire identifier direction par direction la liste des missions qui ne peuvent être suspendues

Sur l'ensemble de ces points, nous attendons de votre part une communication claire à destination de l'ensemble de nos collègues. Notre organisation adaptera également sa vie interne et militante en cohérence.

Madame la Secrétaire générale, Solidaires Finances prendra toute sa part dans la défense des agents et des contribuables dans les mois à venir. Nous souhaitons que la priorité actuelle soit, « *coût que coûte* », la santé et les conditions de travail de ses agents, de limiter la propagation du Covid-19 et d'exercer pleinement nos missions qui sont au cœur du fonctionnement de l'État.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de notre considération.

Pour la Fédération Solidaires Finances
Le Délégué Fédéral



François-Xavier FERRUCCI